LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

© ADEME Centre-Val de Loire

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Français produisent en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûleraient** alors que c'est interdit[1], ce qui représente **près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés** à l'air libre chaque année en France (source : ADEME).

Brûler 50kg de végétaux
émet autant de particules que...

6 mois de chauffage
d'un pavillon avec une chaudière au fioul...

9800 km parcourus par une voiture diesel
récente en circulation urbaine...

37900 km parcourus par une voiture essence
récente en circulation urbaine...

source Lig'air 2014

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et arbustes, des feuilles mortes, de résidus d'élagage et de débroussaillage, de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins…

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

[1] Par l'article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) instauré en Gironde par arrêté préfectoral du 23/12/1983. Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal)

Ne brûlez pas vos déchets verts....

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendie, le brûlage à l'air libre** émet de **nombreux polluants*** en quantité importante, dont les **particules**, qui véhiculent des composés **toxiques et cancérigènes**. *particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

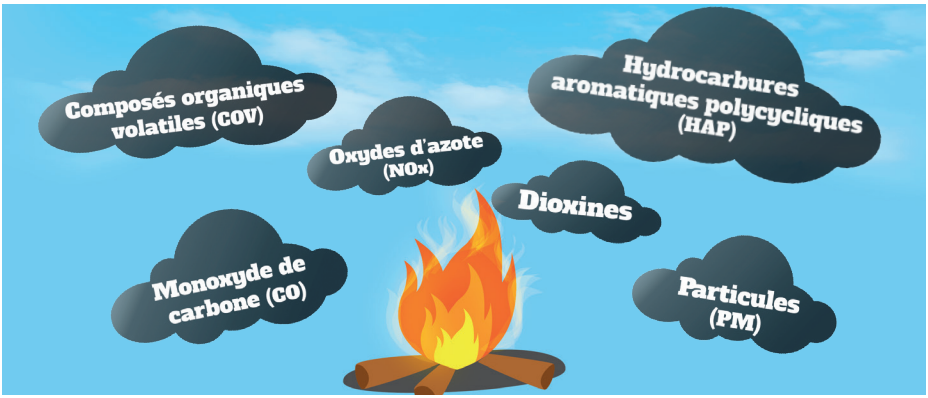

La France compte 3.5 millions de personnes souffrant d'asthme

Les **particules fines** sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des **crises d'asthme** et **d'allergies**. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ **48 000 décès évitables en France** dont **3 500 en Nouvelle-Aquitaine** et **956 en Gironde** (source : Santé Publique France, juin 2016).

La collecte en déchetterie en Gironde

Vos déchets verts seront valorisés sous forme de compost

83 déchetteries | sur le département dont 38 acceptent les déchets professionnels

15 plateformes | de compostage réparties sur le territoire

... valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existent.

Le broyage

Petits et gros branchages broyés permettent de **réutiliser les déchets verts sur place**, en paillage ou en apport dans le composteur.

Broyez vos déchets verts sur place !
Passez la tondeuse sur vos petits branchages pour les broyer. Renseignez-vous pour un prêt de broyeur (voisins, associations, mairies, entreprises paysagères...)

Le paillage

Simple et peu coûteux !

Il permet de nourrir et de **conserver l'humidité** des sols, de **protéger du gel** les végétaux fragiles et il **évite la pousse des mauvaises herbes.**
Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées au pied des plantes et arbustes

Le compostage

Individuel ou collectif

Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin **un engrais naturel et de qualité** pour toutes vos plantes.

C'est facile d'être écocitoyen !
Renseignez-vous : la majorité des collectivités mettent à disposition des composteurs et développent des projets collectifs.

Sur votre territoire

SEMOCTOM

Livraison de kit de compostage à la demande, comprenant un composteur, un mélangeur, un seau et un guide. Certaines communes ont ouvert des plateformes dédiées aux apports de branches des particuliers. Sur ces espaces, le SEMOCTOM intervient pour broyer sur place et le broyat obtenu est ensuite disponible gratuitement pour une utilisation dans les jardins. Infos auprès de votre mairie. Un service de broyage à domicile payant existe également par l'association R.E.V. domiciliée à Camblanes et Meynac.

Bordeaux Métropole

Distribution régulière et gratuite de composteurs + subvention pour l'achat d'un broyeur de végétaux partagé.

Mairie de Bordeaux

Pour les dépôts de déchets verts, vous avez la possibilité de solliciter le service de proximité de la mairie (hors Caudéran et St Augustin) dans la limite de 10 sacs de 50 L.

SICTOM Sud Gironde

Mise à disposition de composteur gratuitement après un atelier d'une heure ou contre une contribution de 10 euros. Mise à disposition de lombricomposteurs (pour les appartements sans jardin) après un atelier d'une heure 30 et une rétribution de 10 euros. Ateliers gratuits proposés autour de la réduction de production de déchets verts et de l'utilisation de produits phytosanitaires.

SMICVAL

Mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau en échange d'un engagement de bonne utilisation. Formations d'une heure au compostage domestique régulières, afin de diffuser les bonnes pratiques.
Détails et informations pratiques : www.smicval.fr

Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies !

Pour notre air, notre environnement et notre santé, on peut aller encore plus loin...

Limiter ses déchets verts en ayant recours à des pratiques d'installation et d'entretien d'espaces verts adaptés.

Choisir sa haie

© Pixabay

Des **haies diversifiées**, peu allergènes et peu productrices de déchets verts nécessitent **peu d'entretien**, **résistent à la sècheresse** et hébergent de **nombreuses espèces.**

Eviter les végétaux à forte production de pollen (cyprès, aulne, frêne, saule, bouleau, noisetier) **et à forte production de déchets verts** (thuyas, graminées des pelouses)

Privilégiez les espèces suivantes : genévrier commun, orme, murier à papier, chêne vert, tilleul, hêtre, noyer, érable champêtre, châtaignier.
Privilégiez des **arbustes de hauteur réduite** (idéalement de 1,8 à 2 m de hauteur) qui génèreront **moins de déchets**.

Pour aller plus loin : http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/transport/un-guide-des-plantations-pour-la-prevention-des-allergies/

Des zones de prairies fleuries

Laissons pousser, préservons notre santé et la biodiversité !

Dans un coin du jardin, autour des arbres, en bordure de route... Laissez pousser des platebandes enherbées pour remplacer les pelouses difficiles d'entretien. Vous observerez très rapidement le **développement de la biodiversité végétale et animale,** et vous vous économiserez du temps et de la fatigue.

© Gmacqueron (Flickr)

L'éco-pâturage

© Valorizon

Pensez aux multiples services rendus par les animaux !

L'entretien de vos terrains et pelouses par le **pâturage d'animaux herbivores** (vaches, moutons, chèvres, équidés, cervidés et même des lamas...). *De plus en plus de communes s'engagent dans cette démarche avec des prestataires locaux.*

Espaces engazonnés

Privilégiez des variétés de **gazon à pousse lente** afin d'espacer au maximum les tontes. Vous pouvez également **laisser le gazon fraichement tondu sur place** afin d'apporter au sol des éléments nutritifs lors de la décomposition (« Mulching »).

© ADEME | Studio 360

L'adoption de ces pratiques est bénéfique pour l'environnement (air, eau, sol, biodiversité) et la santé !

Adoptez ces bonnes pratiques !

Vous ferez des économies et
vous protègerez votre santé et l'environnement.

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :

ADEME Nouvelle-Aquitaine
Prévention et gestion des déchets
www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr/

ARS Nouvelle-Aquitaine
Effets sur la santé
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/

Conception originale : www.goodby.fr | Adaptation : Département communication ARS Nouvelle-Aquitaine - Crédits illustrations : Freepik | juillet 2019